



Litige avec agence signature avec un autre juste avant notre RDV

Par **deseperree**, le **13/07/2015** à **01:13**

Bonjour, nous avons visité une maison pour la 2ème fois samedi dernier et avant de partir et de se séparer nous avons exprimé notre souhait de proposer le prix du mandat à l'agent immobilier (à 11h30). Elle nous a invité de nous rendre à l'agence à 14h00 pour la signature des documents.

A peine nous sommes rentrés à la maison, à 11h50 l'agent immo m'appelle pour m'informer qu'elle est obligée d'annuler notre RDV à 14h00 le jour même car elle venait de signer une offre avec le couple qui a vu la maison juste avant nous, et qui a attendu à l'extérieur de celle-ci pendant que nous visitons..et qui a continué de discuter avec l'agent immobilier même après notre départ. Nous avons été les premiers à proposer le prix du mandat, elle aurait dû nous emmener à l'agence tout de suite, et non pas le 2ème couple. Dans l'après-midi nous nous sommes rendus directement à l'agence pour faire un scandale et demander des explications et un RDV avec la direction. On a juste essayé de nous dire "nous sommes désolés", et finalement on nous a laissé faire une offre, pareil au prix du mandat. Nous ne savons pas si l'autre couple a déjà signé un compromis de vente avec l'agence, justement entre 14h et 15h notre venue à l'agence. Peut-on avoir un recours? Pourrait-on enregistrer notre offre au prix du mandat aux Services des impôts afin de bloquer une éventuelle signature d'un compromis de vente? L'agent nous a "rassuré" que les 2 offres seraient présentées au vendeur, mais est-ce que c'est à lui de choisir? Je croyais que grâce au mandat qu'il a signé avec l'agence il n'aurait pas à choisir à qui vendre (normalement)? J'ai trouvé sur les forums que le premier qui propose le prix du mandat sera l'acheteur, car premier arrivé, premier servi, est-ce vrai? Merci d'avance de tous vos conseils et réponses. Bien cordialement.